



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Bulletin d'informations officielles

Novembre 2016

No 7



Réception des jeunes nés en 1998 par la Municipalité le 11 novembre 2016

Agenda 2017

1er avril : Soirée de gym

6 mai : Soirée de l'Harmonie du Pontet

26 août : Marché artisanal

Séances du Conseil Communal à 20h

Mercredi : 18 janvier

Mercredi : 5 avril

Mercredi : 21 juin (comptes 2016)

Mercredi : 25 octobre (arrêté d'imposition)

Mercredi : 13 décembre (budget 2018)

Dans ce numéro :

Décisions du Conseil communal 2

Brèves de la Municipalité 4

Calendrier de l'Avent 8

Sacs taxés 10

Cartes journalières CFF 11

Objets trouvés

Contes et musique 12

Telethon 13

Cartons du Cœur 14

Sapins de Noël 15

Fermeture de fin d'année 16

Conseil communal du 31 octobre 2016

PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2016 :

«Arrêté d'imposition pour l'année 2017»

Dans sa séance du 31 octobre 2016,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 13/2016 du 26 septembre 2016;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à l'unanimité)

1. De fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2017, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales;
2. De maintenir inchangés, pour l'année 2017, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition;
3. De maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale;
4. De maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2016 :
«Compétences municipales pour la législature 2016-2021»

Dans sa séance du 31 octobre 2016,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 14/2016 du 3 octobre 2016;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à la large majorité, moins 1 abstention)

D'accorder à la Municipalité les délégations générales de compétences prévues aux articles 17 et 83 du règlement du Conseil communal de Vufflens-la-Ville pour la législature 2016-2021, soit:

Art. 17, chiffre 5

L'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite fixée à CHF 25'000.- par cas, charges éventuelles comprises.

Art. 17, chiffre 6

La constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, dans la même limite que pour le chiffre 5 ci-dessus.

Art. 17, chiffre 8

Autorisation générale de plaider.

Art. 83

La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 15'000.-. Ces dépenses sont ensuite à soumettre à l'approbation du Conseil.

Affiliation

L'autorisation d'affilier auprès de la Caisse intercommunale de pensions, institution de prévoyance du personnel communal, tout nouveau membre de la Municipalité assuré obligatoire au sens de la LPP.

Les brèves de la Municipalité – Ingrid Rossel, Syndique

Création d'une UAPE (unité d'accueil pour écoliers)

Pour mémoire, lors du Conseil Intercommunal Ajerco du 19 mai dernier, le plan de développement pour le parascolaire a été validé. Celui-ci prévoit la création d'UAPE par îlots. En ce qui concerne l'îlot Venoge (Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz, Vufflens) 84 places sont prévues pour notre région. La projection imaginée est de 12 places pour Daillens, 12 places pour Vufflens et le reste à répartir entre Penthalaz et Penthaz, ou autres selon les réflexions que les communes Venoge mèneront ensemble.

Le comité directeur Ajerco a souhaité laisser la liberté aux communes de décider ensemble et par îlot le meilleur emplacement pour ces UAPE. Il faut toutefois que les communes de l'îlot donnent leur accord par écrit.

A ce jour seule la commune de Penthalaz a créé 12 places d'UAPE.

Il y a peu de temps notre locataire de l'appartement sis au collège, M. Pierre-Alain Rapp, a dénoncé son bail. Il s'agit d'un appartement d'environ 65 m² et qui est transformable à moindre frais en UAPE. Les conditions pour cet accueil sont idéalement situées dans le collège avec la cour de récréation aménagée et une zone de verdure.

La Municipalité de Vufflens a donné son accord pour ce projet, ne voulant pas laisser passer cette opportunité. Malgré le délai très court, cette UAPE a déjà été prévue dans le budget Ajerco, adopté dernièrement par le comité directeur, dont l'approbation interviendra lors du Conseil Intercommunal Ajerco le 10 novembre prochain.

Au vu de l'opportunité et des moindres coûts (rénovation et aménagement de l'appartement), la Municipalité de Vufflens a décidé de solliciter l'accord des communes voisines pour l'ouverture de douze places. Cette démarche est en cours et si le résultat est positif, l'UAPE pourrait entrer en fonction à la rentrée 2017.

Ce projet ne remet pas en cause l'existence de la cantine qui ne répond pas aux mêmes critères. Une UAPE est régie par le régime de la LAJE (loi sur l'accueil de jour) et fait donc partie du réseau Ajerco. Elle est ouverte 47 semaines par année, matin, midi, soir, et les enfants sont accueillis même lors des vacances scolaires à l'exception de 5 semaines de fermeture annuelle. Les coûts, pris en charge par les parents, sont calculés en fonction de leur revenu.

La priorité adoptée dans le plan de développement parascolaire Ajerco est donnée aux enfants de 4 à 8 ans.

A contrario, notre cantine est ouverte uniquement pendant les périodes scolaires et accueille tous les enfants scolarisés sur notre territoire quel que soit leur âge, le midi et l'après-midi.

Répartition des membres de l'exécutif dans les différents comités directeurs des associations intercommunales

Les divers postes qui étaient encore ouverts lors de notre dernier Conseil, ont été attribués.

A l'instar de la législature précédente, j'ai accepté d'être membre du comité directeur de l'ARGDV, ainsi que du bureau des Syndics du district, et je représenterai le Gros-de-Vaud à la fondation pour les écoles de musique.

Olivier Berthoud, Municipal

Suivi des nuisances, sonores en particulier, de la zone industrielle

Depuis la dernière information, à l'occasion de la séance du Conseil communal du 15 juin 2016, les éléments principaux suivants peuvent être relevés :

- le 20 juin, rencontre entre la Municipalité, notre acousticien M. Kalberer et des représentants du Canton au sujet du terrain acheté par l'Etat
- le 5 juillet, réunion avec la Commission de suivi
- le 16 juillet, lettre de citoyens demandant une modification du PPA de la Plaine de la Venoge. Cette correspondance sera traitée en parallèle avec l'initiative communale portant sur le même objet
- le 8 août, rencontre de la Municipalité avec une délégation des initiants
- le 19 août, délivrance du permis de construire pour la COOP, qui a fait l'objet de deux recours, toujours pendants
- le 25 août, rencontre avec des représentants du Canton pour la mise en œuvre de l'analyse globale des nuisances environnementales
- le 13 septembre, séance publique d'information qui a nécessité plusieurs réunions préparatoires, notamment avec l'acousticien et la Commission de suivi
- ainsi que de très nombreuses séances avec notre avocat d'une part, les Services de l'Etat d'autre part.

Olivier Duperrut, Municipal

Urbanisme

Une séance concernant le développement du Plan de quartier « En Villard » a eu lieu dans les bureaux du SDT à Lausanne. Le chef du SDT et le responsable cantonal de l'urbanisme, les représentants des propriétaires, M. Alexandre Berthoud, Député de notre district, Mme Rossel, Syndique et moi-même étaient présents.

Nous avons été entendus et écoutés par le SDT. En préambule, un récapitulatif pour retracer les événements et l'historique du projet « PPA En Villard » leur a été remis, leur rappelant la situation géographique de Vufflens-la-Ville et la proximité de l'agglomération lausannoise. Sans oublier la zone industrielle de Vufflens-Aclens qui est en plein développement et l'opportunité de créer des logements à proximité des places de travail à venir.

A la suite de cette séance, le bureau mandaté par les propriétaires nous a fourni un dossier complet, conformément aux exigences du SDT.

Un dossier en six exemplaires a été envoyé pour étude dans les différents services de l'Etat afin de pouvoir donner suite à ce projet.

Pour rappel, le premier projet relatif à ce plan de quartier date de 2010.

Eric Maeder, Municipal

La Ruelle

Le chantier des Alézanes, construction d'un petit locatif, est terminé. Nous allons commencer les travaux de réfection de la route dans le courant du mois de novembre.

La vente de sapins de Noël aura lieu le 15 décembre entre 16h30 et 18h00 au local de la voirie. Les commandes seront faites par un tout ménage ou le BIOV. Par la même occasion, les membres de l'Association des Paysannes Vaudoises récolteront des marchandises et dons pour les cartons du cœur.

Un vin chaud offert par la Commune agrémentera ce moment.

Michel Gruaz, Municipal

Domaine de l'eau

En 2009 notre Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), tout comme celui de l'entente EIEVMV avaient été acceptés provisoirement, dans l'attente de l'étude régionale pour l'approvisionnement en eau dans la région de la Venoge, du Veyron et de la Morges. Celle-ci a été réalisée en 2011. Le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton) et l'ECA exigent maintenant la mise à jour de ces PDDE. Pour la Commune cela représente un investissement, après subvention ECA, de Fr 11'000.- environ.

Remplacement des diverses conduites du chemin de la Cigale

Dans le cadre de ces travaux, plusieurs bordiers ont fait remplacer leurs conduites privées. Ceci soit de manière spontanée, soit après que les contrôles d'étanchéité aient révélé une porosité de la conduite. Auquel cas la Commune demande le remplacement de celle-ci. De manière générale les travaux entrepris se déroulent de façon adéquate. Ils sont toutefois conséquents et dureront un peu plus longtemps que prévu, ceci compte tenu des travaux de remplacement de conduites privées mais aussi de la fouille supplémentaire demandée par la Romand Energie. Ces travaux provoquent des nuisances aux bordiers de ce chemin et à ceux du chemin Neuf et du chemin de la Fontaine. La Municipalité remercie tous les bordiers pour leur compréhension.

Domaine forestier

Compte tenu de la fermeture de la route du Moulinet nous allons profiter de faire abattre tous les frênes de la haie du Moulinet. Ceux-ci souffrent de la maladie dite du flétrissement ou chalarose du frêne.

Cimetière

Nous avons fait remettre à niveau la porte du cimetière en la scellant aux piliers de granit et avons profité de la faire repeindre. Dans le préavis, relatif au nouveau règlement communal des sépultures et du cimetière, nous vous avons parlé de notre intention de répondre aux demandes, visant à pouvoir faire figurer quelque part le nom des défunts dont les cendres ont été déposées au Jardin du Souvenir. Cette intention est en cours de réalisation. Nous avons commandé, à un artisan de la région, M. Jean-Marie Corona, qui a son atelier à La Sarraz, une œuvre d'art sous la forme d'un arbre en fer forgé. L'arbre avec tous les symboles qu'on lui connaît, en particulier de l'homme, du cosmos, de vie, comprendra environ 80 feuilles sculptées et 80 autres en laiton offrant aux proches la possibilité de faire figurer les noms et prénoms des défunts. Par hasard cet artisan a fait l'objet d'un "portrait d'ici" de la Télé alors qu'il élaborait la construction de notre arbre. Ce petit film peut être vu sur Internet en tapant "La Télé, puis replay et tapez ensuite Jean-Marie Corna. Ici nous vous présentons quelques images de notre arbre en construction. Pour information, la dalle cylindrique, dans laquelle seront fixées les racines, a été coulée la semaine passée au centre des pavés du jardin du souvenir.



Calendrier de l'Avent

Jeudi	1	Famille Monod Pascal et Lucie
Vendredi	2	Famille Bader Laurent Apéro de 18h à 20h
Samedi	3	Téléthon Vente de peluches et vin chaud dès 9h Bus animations enfants
Dimanche	4	Familles Benvegnin-Howald-Lasserre Bricolages + soupe de 12h à 14h30
Lundi	5	Familles Humair et Selic Vin chaud, thé de Noël de 17h à 19h
Mardi	6	Famille Berthoud Olivier et Marie
Mercredi	7	Famille Rieser Sven et Muriel
Jeudi	8	Contes et Ecole de musique à 17h
Vendredi	9	Famille Duperrut Pascal et Isabelle Apéro dès 17h30
Samedi	10	Jeunesse Vin chaud dès 18h
Dimanche	11	Famille Jaquier Sébastien et Nathalie Apéro dès 18h
Lundi	12	Famille Pichard Dominique et Anne
Mardi	13	Famille Baldicchi Roberto et Claudia Apéro dès 17h
Mercredi	14	Famille Berchier Pascal et Jasmine
Jeudi	15	Vente de sapins et Cartons du Cœur Vin chaud dès 16h30 Noël à l'école Apéro dès 18h
Vendredi	16	Familles Di Lallo-Niklaus-Guerry Raclette dès 18h
Samedi	17	Famille Rigamonti Alberto et Giuseppina Apéro dès 17h30
Dimanche	18	Familles Lüscher et Jaugey Apéro de 17h à 19h
Lundi	19	Gym Hommes Soupe-fromage-verrée dès 19h
Mardi	20	Commune Soupe et verrée de 18h à 20h
Mercredi	21	Mme Alexandra Rohrer Apéro dès 18h
Jeudi	22	
Vendredi	23	Famille Duperrut Olivier et Diana
Samedi	24	Veillée de Noël à 23h



de la Gym féminine

Grand-Rue 14

La Cure Grand-Rue 30

La Seringue (en face de l'église)

Ch. du Clos 2 a+b

Rue de Marteley 7

Ch. du Calamottet 14

Ch. de l'Escabole 6

Bibliothèque Cuvillard 17

Rte de Bovon 2

Rue de Marteley

Ch. de l'Escabole 20

Rue de la Poste 19b

L'Arzillier 13

Rue de la Poste 20

Grande Salle Rte de Bovon 46

Ecole Rte de Bovon 3

Grand-Rue 7

Ch. des Grands-Champs 11

L'Arzillier 29

Rue de la Poste 1

Maison de commune Rue de la Poste 10

Grand-Rue 10

Grand-Rue 33

Eglise



La famille du sac taxé « Trier c'est ...valoriser » s'élargit

Dès le 1er janvier 2017, la zone de STRID du Nord Vaudois rejoint le sac taxé « Trier c'est...valoriser » et le sac « STRID » ne sera plus produit. Les deux sacs blancs et verts se réunissent, afin de faciliter la vie des citoyens. La population étant de plus en plus mobile, 77% Communes vaudoises s'allient pour proposer un système unique, de Concise à Bex et de Montanaire à Mies.

Cette harmonisation s'accompagne d'une baisse de prix du sac de 35l qui sera désormais vendu CHF 1,95/pièce, soit CHF 19,50 le rouleau de 10 sacs. Plusieurs éléments influencent ce prix, dont le bon taux de participation des citoyens et le regroupement des zones.

Les sacs « STRID » seront valables jusqu'à épuisement des stocks. Ils pourront dès le 1er janvier 2017 être déposés dans toutes les Communes acceptant les autres sacs blancs et verts « Trier c'est...valoriser ». Le réseau de vente restera identique, ainsi que les procédures d'achat pour les distributeurs, car le fabricant est le même.

Pour les Communes et les 6 périmètres à l'origine de la taxe au sac vaudoise, il s'agit principalement de simplifier la vie des citoyens. Raison pour laquelle, ils ont décidé d'unir leur méthode de travail.

Le tri des déchets étant un sport collectif, votre Commune et Valorsa SA comptent sur la population pour continuer son effort, avec une fraude minimale et un taux de recyclage de plus de 60%.

Dès le 1^{er} janvier 2017 - 1 seul et unique sac !

Plus d'informations sur
 - site de la Commune
 - vaud-taxeausac.ch
 - valorsa.ch



	Concept harmonisé
17 l.	1.00
35 l.	1.95
60 l.	3.80
110 l.	6.00



**LES SACS A ORDURES DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT
 DEPOSES SUR LA VOIE PUBLIQUE
 LE MATIN DU RAMASSAGE, DES 7H**



Cartes journalières CFF à CHF 39.-

Ces cartes donnent droit à la libre circulation sur les réseaux CFF, les cars postaux, ainsi que la plupart des chemins de fer privés, bus et lignes de bateaux, le jour choisi. Ces cartes sont aussi disponibles sous forme de bons cadeaux. Réservation sur le site www.penthalaz.ch, au guichet du Service de la population de Penthalaz, ou par téléphone au **021 863 20 52**.

Horaires : Lundi 7h30-11h30 / 13h30-17h Mardi 7h30-11h30

Mercredi 7h30-11h30 / 16h-19h Jeudi/Vendredi 7h30-11h30

En « Last minute », sans réservation, vous pouvez acquérir directement au Bureau de la Commune de Penthalaz, les cartes non vendues du jour ou du lendemain au prix de CHF 25.-.

Objets trouvés



Mesdames, Messieurs, chers parents,

Des objets trouvés de toute nature non réclamés attendent leurs propriétaires au Bureau communal.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir venir chercher ces objets durant les heures d'ouverture **jusqu'au vendredi 23 décembre, à 12h.**

Tous les objets non réclamés à cette date seront amenés aux points de recyclage adéquats.

Nous vous remercions de votre diligence.

La Municipalité

TELETHON

A red brushstroke graphic with a white cross, positioned behind the letter 'O' in the word 'TELETHON'.

SAMEDI 3 DECEMBRE 2016
A LA SERINGUE DE 9H à 16H

Venez nombreux nous rendre visite !

Vin chaud – thé – café

Verre de l'amitié

Pâtisseries

Vente de peluches

Les organisatrices : gym féminine



BIBLIOTHEQUE
COMMUNALE

Jeudi 8 décembre 2016

17h00

La bibliothèque de Vufflens-la-Ville et
l'École Instrumentale de l'Harmonie du Pontet
invitent parents et enfants à venir écouter des contes
agrémentés de petites pièces musicales
interprétées par de jeunes musiciens.

3 à 5 ans
Bien au chaud
dans la
bibliothèque,
Maude vous
raconte des
contes de
Noël.



Dès 5 ans

Bien emmitouflé
avec gants et bonnets,
Emmanuelle vous
raconte des contes
d'hiver ...

(à l'extérieur,
mais à l'abri si il pleut !)

Petits biscuits et thé chaud

Pendant les vacances de Noël, la bibliothèque restera ouverte les jeudis de 17h00 à 18h30.



**Jeudi 15 décembre
de 16h30 à 18h**



**Au local de voirie sis à la Grande Salle
de Vufflens-la-Ville**

Des membres de l'Association des Paysannes Vaudoises de Vufflens-la-Ville et environs vous attendons les bras ouverts pour la récolte des marchandises et dons. Un vin chaud offert par la Commune agrémentera ce moment.

Denrées de base

Huile
Riz
Sucre
Pâtes diverses
Pommes de terre, röstis, purée
Lait UHT, lait en poudre
Potages
Confitures
Sauces, sauce tomates
Conserves de fruits
Conserves de légumes
Œufs

Denrées complémentaires

Céréales
Biscuits, chocolat
Café, thé, cacao
Thon, sardines
Fromage
Produits d'hygiène
Produits pour bébés

L'association des Cartons du Cœur est une association entièrement composée de bénévoles qui a été créée en 1992 à Neuchâtel. Depuis, elle a bien grandi et on compte aujourd'hui une vingtaine d'antennes dans le canton de Vaud. Ces antennes dépendent de la Fédération Vaudoise des Cartons du Cœur, qui veille au respect de la charte, à la protection de notre logo et à la bonne communication entre les différentes antennes.

Les Cartons du Cœur apportent une aide sous forme de nourriture et de produits d'hygiène aux gens nécessiteux qui se sont signalés à eux. Ils n'ont en aucun cas pour vocation et pour objectif de se substituer aux services sociaux, officiels ou privés (www.cartonsducoeur-lausanne.ch).



Vente de sapins de Noël

Jeudi 15 décembre 2016
de 16h30 à 18h

au local de voirie sis à la Grande Salle

Seules les personnes qui auront retourné ce bulletin complété pourront obtenir un sapin (un seul par ménage).

Prix : Petit : CHF 12.- Moyen : CHF 15.- Grand : CHF 18.-
(à payer comptant sur place)

Un vin chaud agrémentera cette distribution.



A retourner au Bureau communal, rue de la Poste 10, ou par courriel à commune@vufflens-la-ville.ch **jusqu'au 5 décembre 2016 !**

Nom **Prénom**

Merci d'indiquer la taille désirée :

PETIT (12.-)	MOYEN (15.-)	GRAND (18.-)
jusqu'à 1 m	de 1m à 1m80	à partir de 1m80



www.vufflens-la-ville.ch

Novembre 2016

No 7

Fermeture de fin d'année du Bureau communal

du vendredi 23 décembre à midi
au mardi 3 janvier, à 9h

En cas de nécessité, vous pouvez contacter :
Mme Ingrid Rossel, Syndique, 021 701 02 27
M. Michel Gruaz, Municipal, 021 701 35 33



La Municipalité
et le personnel communal
vous souhaitent de belles fêtes !